

ARRETÉ MODIFIANT LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE

De Madame VARINOIS Aline

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 Juin 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juillet 2014 modifiant la durée hebdomadaire du poste de Madame VARINOIS Aline,

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le numéro 31142082,

Vu le courrier de l'agent en date du 22 avril 2014 donnant son accord pour la modification horaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter du 01 Septembre 2014, Madame VARINOIS Aline, grade Adjoint Technique de 2^{ème} classe, effectuera une durée hebdomadaire de travail de 25 Heures.

ARTICLE 2 : Madame VARINOIS Aline percevra la rémunération afférente à son grade et à son échelon 3 au prorata de 25/35^{ème}.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis, au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la Collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à BARBAZAN, le 5 Août 2014

Le Maire

M. STRADERE



Notifié le : 6 août 2014

Signature :

Varinois

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7